

Strictement
Confidentiel

Résumé de ma façon de voir la demande
d'extradition Losembe à mon retour à
Kinshasa

1. Nous ne pouvons, bien entendu, envisager cette affaire que selon nos traditions d'Etat de droit où la justice prime l'opportunité.
2. Objectivement, il semble bien s'agir d'un pur délit de droit commun non accompagné de considérations politiques. Mon collègue anglais me dit que Losembe a laissé à Londres, où il fut Ambassadeur, un déplorable souvenir d'homme malhonnête et "unreliable".
3. L'avocat de M. Losembe s'efforcera évidemment de démontrer qu'il y a un aspect politique. Jusqu'à nouvel informé, je ne saurais accepter ce point de vue. Losembe fut certes un admirateur de Lumumba, mais il n'est pas le seul lumumbiste du régime actuel et l'on sait que Mobutu, qui rejette toutes "les calomnies sur sa responsabilité dans l'assassinat du grand patriote nationaliste", a été récemment proclamé par Sekou Touré [dernier "survivant" du trio gauchiste Guinée-Ghana-Mali des années 1960] "digne successeur et continuateur du grand Lumumba". Jusqu'à nouvel informé, je ne peux pas penser qu'un Losembe pouvait présenter pour Mobutu une inquiétude politique.
4. Psychologiquement, l'observateur blanc est inévitablement influencé contre le gouvernement zaïrois et par conséquent pro Losembe par le fait qu'il s'agit d'un gouvernement autoritaire, que le Président Mobutu, comme tout chef africain, amasse lui-même plus ou moins ouvertement une grosse fortune privée, et que Losembe passe ainsi pour un bouc émissaire pitoyable.

- 2 -

dans l'actuelle campagne présidentielle de lutte contre la corruption.

5. Ces considérations ne changent rien au fait concret des détournements commis par Losembe mais contribuent à faire placer le cas sur la toile de fond d'une Suisse hospitalière aux persécutés qui trahirait sa mission humanitaire en "livrant une victime à un pouvoir qui ne vaut pas mieux qu'elle". Cette image me paraît inexacte mais elle sera exploitée et cette exploitation est donc un élément existant du problème.

6. Egalemeⁿt parmi les éléments psychologiques contre l'extradition : l'existence de plusieurs "réfugiés" zaïrois en Belgique et les craintes belges de voir une extradition éventuelle de Losembe créer un précédent embarrassant pour Bruxelles. Mais le cas Losembe me paraît, sur la base des informations en ma possession à ce jour, différent de celui des "réfugiés" zaïrois en Belgique qui, à côté d'éventuels délits de droit commun, ont ou ont eu des divergences politiques avec Mobutu. L'extradition de Losembe embarrasserait certes les Belges, mais cela pour des raisons politiques indépendantes des aspects juridiques respectifs (et différents) de notre problème et des leurs.

7. Dans ce domaine psychologique, nous pouvons d'autre part craindre, en cas de refus de l'extradition, de fournir des arguments à ceux qui donnent de la Suisse l'image d'un refuge de fraudeurs fiscaux et de mafias diverses utilisant notre pays comme sanctuaire pour leurs personnes et/ou leurs biens mal acquis.

./.

8. En vue de repousser des reproches zaïrois éventuels, il serait utile de pouvoir avancer que, dans ce procès, le ministère public était bien au courant de la situation, et que la partie était donc égale entre l'avocat défenseur suisse plaidant l'aspect politique et le ministère public invoquant le pur délit de droit commun. Dans ce duel judiciaire qui se déroule dans la Suisse éloignée du Zaïre et mal informée sur ce pays africain, c'est le gouvernement zaïrois qui est l'"under dog" et nous ne devons lui donner aucun prétexte de contester notre "fair play".

Jean-Pierre Weber